

**MESUROL ANTILIMACE APPAT**Version 2 / F
1020000077171/8
Date de révision: 21.01.2010
Date d'impression: 21.01.2010**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	MESUROL ANTILIMACE APPAT
Code du produit (UVP)	05480841
Utilisation	Molluscicide
Société	Bayer S.A.S Bayer Environmental Science 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Appât (prêt à l'emploi) (RB)
Mercaptodiméthur 1%**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Méthiocarbe	2032-65-7 217-991-2	T, N	R25, R50/53	1,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

**MESUROL ANTILIMACE APPAT**Version 2 / F
1020000077172/8
Date de révision: 21.01.2010
Date d'impression: 21.01.2010**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil.

Ingestion

Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins**Symptômes**

Local: , Après contact avec les yeux, une vision temporairement brouillée peut survenir dû à une constriction pupillaire (myosis). , Systémique : , bradycardie, hypotension, Salivation, hypersécrétion bronchique, Vomissements, Diarrhée, sueurs, Fasciculation musculaire, spasme, difficultés respiratoires, paralysies respiratoires, Somnolence, Coma, insuffisance respiratoire, hypothermie, Convulsions, Nausée

Risques

Ce produit contient un carbamate inhibiteur de la cholinestérase.

Traitement

Surveiller les paramètres respiratoires, cardiovasculaires et le système nerveux central.
Surveiller la numération globulaire.
Surveiller les paramètres globulaires et la cholinestérase plasmatique.
Observation d' électrocardiogramme.
Contre-indications : oximes (pralidoxime, obidoxime).
Donner de l'oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
L'antidote suivant est généralement préconisé : atropine.
En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**MESUROL ANTILIMACE APPAT**Version 2 / F
102000007717

3/8

Date de révision: 21.01.2010

Date d'impression: 21.01.2010

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conserver dans le conteneur original.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-20 °C	40 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Méthiocarbe	2032-65-7	0,42 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle
(Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les

**MESUROL ANTILIMACE APPAT**Version 2 / F
102000007717

4/8

Date de révision: 21.01.2010
Date d'impression: 21.01.2010

protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	granulés
Couleur	bleu
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas facilement inflammable.
Température d'auto-inflammabilité	370 °C
Hydrosolubilité	à 20 °C insoluble, uniquement susceptible de gonfler
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant

**MESUROL ANTILIMACE APPAT**Version 2 / F
102000007717

5/8

Date de révision: 21.01.2010
Date d'impression: 21.01.2010

Explosivité	Non-explosif. 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
-------------	---

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Aptitude à s'échauffer spontanément	pas auto-échauffant
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 500 - < 1.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Lepomis macrochirus) 0,65 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,0077 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les algues	CI50 (Desmodesmus subspicatus) 2,2 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une

**MESUROL ANTILIMACE APPAT**Version 2 / F
102000007717

6/8

Date de révision: 21.01.2010
Date d'impression: 21.01.2010

décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (METHIOCARB MIXTURE)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (METHIOCARB MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (METHIOCARB MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Méthiocarbe

**MESUROL ANTILIMACE APPAT**

7/8

Version 2 / F
102000007717Date de révision: 21.01.2010
Date d'impression: 21.01.2010

Symbole(s)	
Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement FRANCE (décision d'autorisation de mise sur le marché) valable uniquement pour les produits Bayer Environmental Science de la gamme Jardin.

Classification:

|| Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

N° d'autorisation de vente 7900200
(BES Jardin)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

16. AUTRES DONNÉES



MESUROL ANTILIMACE APPAT

Version 2 / F
102000007717

8/8
Date de révision: 21.01.2010
Date d'impression: 21.01.2010

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R25	Toxique en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.